



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation financière et budgétaire dans les collèges

Question écrite n° 22265

Texte de la question

Mme Sylvie Charrière attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'éducation budgétaire et financière dans les collèges. L'éducation nationale a expérimenté dans une académie pilote, au premier semestre 2019, un « passeport financier » dans des classes de quatrième, dans le cadre du déploiement du programme national d'éducation économique et financière, avec le soutien de la Banque de France qui en est opérateur national. Ce passeport a pour but de donner un bagage minimum sur des notions fondamentales : définir le budget personnel, les divers types de revenus et de charges, les choix budgétaires, les moyens de paiements, le crédit, les assurances. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend généraliser cette initiative, qui s'avère prioritaire pour mieux armer les jeunes dans leurs connaissances de base en matière budgétaire et financière.

Texte de la réponse

La gouvernance de la stratégie nationale d'éducation financière et budgétaire est assurée par le Comité national de l'éducation financière. La Banque de France a été désignée opérateur national et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est associé au déploiement de cette stratégie, tout particulièrement sur le pilier 1 : « développer une éducation financière et budgétaire pour les jeunes ». Depuis 2017, un certain nombre d'actions ont été menées en ce sens. Des ressources pédagogiques destinées à aider les professeurs ont été conçues et mises à disposition des professeurs sur *éduscol*, site ministériel des professionnels de l'éducation. Ces ressources, en prise immédiate avec les enseignements disciplinaires, notamment les mathématiques, permettent de travailler les questions relatives au budget, au crédit, à l'épargne. En octobre 2017, un séminaire « éducation financière et budgétaire », inscrit au Plan national de formation, a permis de présenter les enjeux de cette éducation aux délégations académiques composées d'inspecteurs du premier et du second degrés et de formateurs. Un accord cadre a par ailleurs été signé au niveau national entre le ministère de l'éducation nationale et la Banque de France. Il repose sur plusieurs objectifs : sensibiliser les élèves à la compréhension des principes d'un budget, aux notions de monnaie, de dépenses, de crédit, d'épargne ; former les élèves afin qu'ils aient des comportements financiers plus responsables ; permettre aux élèves de mieux appréhender le monde économique. Il comprend également des axes de collaboration : inciter les professeurs à utiliser les ressources pédagogiques et assurer des formations auprès des professeurs. Lors du comité stratégique d'éducation financière, le 3 juillet 2018, autour des ministres de l'économie et des finances et de l'éducation nationale et de la jeunesse, et avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la stratégie nationale, une communication a été faite sur l'expérimentation d'un passeport d'éducation financière et budgétaire. Il a été précisé que celle-ci serait menée auprès de collégiens dans une académie, après une séance de découverte des principes de gestion de son budget et de son compte. Cette expérimentation a donc été menée au printemps 2019 dans l'académie de Créteil, auprès d'élèves de quatrième, en partenariat étroit avec la Banque de France. Une séance de sensibilisation au fonctionnement d'un compte bancaire, à la compréhension des notions de ressources et de dépenses fixes ou variables, de solde créditeur ou débiteur, de moyens de paiement et de crédit a été menée, en lien avec les programmes de mathématiques et d'enseignement moral et

civique. Ce dernier aborde par exemple la notion de responsabilité individuelle et le développement des aptitudes au discernement et à la réflexion critique (programme de cycle 4 publié au Bulletin officiel spécial n° 30 du 26 juillet 2018, rubrique « respecter autrui »). Cette initiative menée dans l'académie de Créteil a été à bien des égards concluante. Mais les retours de l'expérimentation nécessitent d'envisager une évolution du dispositif dans deux directions. D'une part, les outils proposés aux professeurs et aux élèves méritent d'être quelque peu réajustés pour pouvoir être mis en œuvre à d'autres niveaux de classe du cycle 4, en fonction des potentialités des élèves et des projets menés par les professeurs. D'autre part, il est apparu nécessaire de concevoir un tutoriel d'accompagnement pour permettre aux professeurs de s'approprier de manière tout à fait autonome la conduite de la séance sur ces questions avec les élèves. Au comité stratégique de novembre 2019, il a été décidé, avant toute généralisation, que l'expérimentation sera reconduite au cours de l'année 2019-2020, mais cette fois dans cinq académies.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Charrière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22265

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2019](#), page 7272

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 11001